

L'EAU FORTE spécial CAP exploitation

Supplément gratuit au n° 173 de JALONS CFDT

Un petit point...

Le chantier sur le régime indemnitaire (protocole) marque le pas.

Pas de réunion en septembre, celle du 6 octobre annulée sans explication !

L'administration nous assure que le chantier va reprendre et que l'objectif d'un aboutissement fin 2008 est toujours d'actualité.

Oui mais, le projet de loi des finances 2009 est déjà dans les tuyaux ! Et on ne bouclera pas la rédaction du protocole en une seule réunion !

Ras le bol que les agents des VN/PM qui ont fait, et font des efforts pour s'adapter à la modernisation de la voie d'eau soient des laissés pour compte !

Concernant la promotion, la dernière CAP nationale VN/PM montre que l'administration s'engage vers la promotion à chef d'équipe des agents « méritants », selon ses termes.

Ceci sans tenir compte de l'âge mais avec prise de poste effective.

Une réflexion devrait avoir lieu sur le sujet.

Pour la CFDT, la meilleure réponse sur la question, c'est une réforme du statut. Un statut à 2 corps avec, dans celui des agents, une promotion linéaire de carrière (sans concours) afin qu'un agent termine la sienne à l'échelle 6 et dans celui des chefs d'équipe (accès par concours professionnel) un déroulement de carrière jusqu'au 1^{er} niveau de la catégorie « B » (contrôleurs)

Enfin, la CFDT sera attentive à la réponse du ministre du budget au courrier de notre ministre. Il s'agit d'une demande de bonification à hauteur d'1/5^{ème} des années de service actif accomplies par les agents et chefs d'équipe d'exploitation.

Pour en bénéficier, il faudrait avoir effectué au moins 15 ans de service actif et la bonification serait limitée à 5 ans, d'autres restrictions seraient également possibles.

Cette bonification, revendiquée par la CFDT (pour les contrôleurs et OPA également) ne serait que justice et équité par rapport à d'autres corps de fonctionnaires qui en bénéficient.

Cependant le conditionnel est de rigueur, rien n'est acquis, loin s'en faut et le chemin sera long !

*Christian Fourcoual
Bureau National de l'USEE-CFDT*

SOMMAIRE

- Edito
- Compte-Rendu CAP exploitation
- Bonification service actif
- ISH heure de nuit

CONTACTS

Union des syndicats Ecologie Équipement CFDT
30 passage de l'Arche
92055 La Défense cedex
tél : 01.40.81.24.00 – fax : 01.40.81.24.05

Militant permanent du secteur VN
Christian Fourcoual
port. 06.20.35.48.88
ChrisFourcoual@aol.com

Représentants CFDT : Patricia Goetz ; Yann Charrière ; Pascal Debriere

Déclaration CFDT

Les CAP se suivent et nos revendications restent les mêmes et sont plus que jamais d'actualité.

☞ *Il faut un nouveau statut des agents et des chefs d'équipe d'exploitation*

En effet, si l'on ne peut que se réjouir de l'augmentation du nombre de promotion d'AES à CEE, par concours et liste d'aptitude, on voit bien que le statut actuel n'est plus adapté.

- D'une part il empêche les agents recrutés de 2002 à octobre 2005 de passer le concours dans leur 6^{ème} année, ils devront attendre au moins 4 ans de plus ! Soit davantage que les agents recrutés après octobre 2005 et qui bénéficient, eux, de la prise en compte partielle des années du privé !

- D'autre part la promotion à CEE d'agents non retraitables pose des problèmes : une mobilité fonctionnelle ou/et géographique imposée, une proportion de CEE par rapport aux agents qui atteint aujourd'hui ses limites.

C'est pourquoi, outre le retour à la règle des 5 ans pour passer le concours de CEE et la reprise d'ancienneté des années du privé pour tous, la CFDT revendique un statut à 2 corps, celui des agents et celui des chefs d'équipe.

- Un corps d'agent qui permette de dérouler une carrière linéaire, par tableau d'avancement, sans concours, de l'échelon 3 à l'échelon 6, et sans changement de fonction, comme dans la Fonction Publique Territoriale.

- Un corps de CEE déroulant jusqu'au premier niveau de grade de la catégorie « B »

La réforme de notre statut est plus que jamais indispensable.

☞ *Concernant le recrutement en échelle 3 sans concours, il devait s'agir d'un recrutement uniquement social destiné à des candidats ne remplissant pas les conditions (niveau d'étude) pour passer le concours.*

*Cela était rappelé dans la note Ministérielle du 16 août 2007 qui disait en substance « **le recrutement sans concours est une mesure prise par le gouvernement visant à permettre à des personnes non diplômées et non qualifiées d'intégrer la Fonction Publique** »*

Or ce n'est pas du tout le cas ! Certes les recrutés sont souvent en situation d'insertion, de chômage mais ils sont diplômés.

Le recrutement en échelle 3 est détourné de son sens, il faut revenir au recrutement social !

☞ *Concernant notre régime indemnitaire, nous sommes inquiets du retard que prend le chantier « protocole régime indemnitaire VN » (protocole similaire à celui des DIR)*

La réunion du 6 octobre a été annulée, aucune autre date n'est proposée.

Aucune mesure indemnitaire propre aux agents et CEE VN/PM n'est chiffrée dans le Projet de Loi des Finances 2009, comme la revalorisation de la PTETE.

Cela voudrait-il dire que l'année 2009 serait une année blanche ? Alors que nos collègues des DIR bénéficient d'une revalorisation de leur PTETE depuis 2007 ! Ce serait inadmissible !

Ce chantier a soulevé de grandes attentes, notamment la revalorisation de l'ISH les week-ends. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les agents des voies navigables voient leurs missions évoluer, leurs outils de travail se moderniser. Ils s'y adaptent comme ils se sont adaptés à l'ARTT, aux cycles de travail atypiques. Il ne doivent pas être des laissés pour compte !

Les réponses de l'administration aux élus:

- le groupe de travail sur le régime indemnitaire des personnels exploitation VN a toujours pour objectif un aboutissement fin 2008, mais pas de date d'une prochaine réunion à donner (*mi-novembre selon nos sources*)
- L'accord Jacob : le chantier n'est pas terminé (*mais on ne sait toujours pas quand il reprendra !*)
- Gestion des personnels/promotion : une réflexion est nécessaire lors d'un groupe de travail; L'administration propose une piste : 10% de promotion à CEE réservés à des agents non retraits avec prise de poste effective.

Cela concernerait des agents « méritants » mais ayant des difficultés à réussir le concours

- D'accord sur une gestion nationale des promotion (CFDT) mais avec une harmonisation des gestions locales

Ordre du jour

Promotion à CEEP

Conditions statutaires 2008 : avoir au moins 2 ans d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade au 1^{er} janvier 2008.

Taux de promotion par service : 12 % des proposables au 31/12/2007

Nombre de promotion 2008 : 46

La CAP a respecté l'ordre des propositions des CAP locales

Liste des promus

DDE 14.....LECARPENTIER Alain	SN Strasbourg.....SCHWALLER Rémi
DDE 17.....YVANEZ YvesPERRIN Joel
DDE2A.....LAFRANCESCA GuyWINTER Gérard
DDE 21.....GILSANZ SylvianeZIMMER Alain
.....CELLIER Odile	SN Nord Est.....ARNICOT Bruno
DDE 21.....MURAT OlivierBOHIN Christian
DDE 35.....TOSTIVINT HenriSCHIRMER Dominique
DDE 44.....HUCHON MarcTHOUVENIN Claude
DDE 52.....CRANCE DALIGAULT JPSKWERES Christian
DDE 56.....GUEMENE GillesFRANCOIS Patrick
DDE 58.....DUBOIS AndréARNOULD Bruno
.....VILAIN J MarcLAURENT Bernard
.....JACQUES Marcel	SN Nord Pas de Calais.....VASSEUR Didier
.....SIGOT J JacquesLEE Patrick
DDE 62.....DANEL Jean-MarcFLAHOU Maurice
DDE 71.....RUZZENENTE BrunoREMBERT Jean- Marc
DDE 76.....THOMINETTE Jean	SN Toulouse.....MARCHIOL Guerino
Port Autonome la Rochelle.....GRIPPAY EricBOTTARLINI Jean- Paul
SN Seine.....BAILLAT SergeLECLERC Denis
.....LOLL Pascal	SN Rhône-Saône.....CLERC Patrick
.....CAILLEUX PhilippeClaude GUYON
.....PONTIEUX SteeveLEDUC Daniel
.....ANE DenisVUILLAUME Georges
.....FER Patrick	
.....PICART Bruno	

Promotion à CEE

Conditions statutaires 2007 : avoir atteint le 5ème échelon au 1er janvier 2008 et compter au moins 1 an de service dans le grade.

Taux de promotion au niveau national : 2/3 des 7 % de promouvables au 31/12/2007

Nombre de promotions : 90

L a CAP a retenu les agents ayant fait valoir leur droit à la retraite, les 55 ans et plus et les propositions des services

Liste des promus

Promotions à Chef d'Equipe d'Exploitation (ordre indifférent)			
DDE 2B.....	OBERTI Toussainte	SN Seine.....	LEROI Christian
DDE 21.....	CLEMENT Francette	SCHLOSSER Alain
.....	TETARD Damien	CHAPUIS Rémy
.....	AUGEY Jean-Noël	CHEVALIER Michel
.....	PIROELLE Gérard	BIGOT Daniel
DDE 22.....	GOURIOU Yvon	CANIPELLE Lionel
DDE 29.....	LE TREUT Christian	LEBEGUE Jacky
.....	LOUET Bernard	CARTIER Jean-Pierre
DDE 35.....	CHOUARAN Maryvonne	FLORACK Philippe
.....	MONNIER Yvette	CAILLY Didier
DDE 44.....	DEVILLERS Marc	MASSON Nadège
.....	DEBRAY Marcel	DONNEZ Jean-Luc
DDE 50.....	BRUYERE Guy	DESSAINT Michel
DDE 52.....	LECLERT Liliane	MARCHAND Jean-Pierre
.....	LESSERTEUR M Thérèse	SN Toulouse.....	MORENTE Progreso
.....	L'HOTE Nicole	VASILIERES Christian
DDE 56.....	QUELARD Nicole	ZANETTI Michel
DDE 58.....	PERREAU René	CAZENEUVE Yves
.....	LEROY Roger	OULIE Guy
.....	GITON Michel	MESPOULET Michel
.....	AMBROSIONI Michel	MARTIN Jean-Louis
.....	BOITTE Roger	LARTIGUE Lucienne
DDE 71.....	KULIK Georges	SN Nord Pas de Calais.....	LAMOTTE Lucien
.....	ROYET Guy	BACLET Pierre
.....	DUVIGNAUD Michel	BLOND Pierre
DDE 76.....	PILLOTE Guy	TOSSANI Christian
.....	LEBLED Joel	VANGREVELYNGHE Ch.
DDE 80.....	DENEUX Dominique	DESPLANQUE Patrick
.....	SCONARD Pierrette	DELVOYE Francis
DDE 971.....	NUPERT Eric	CAP Claude
.....	BOURGEOIS Louis	SN Nord Est.....	DEMAREZ Bernard
DDE 973.....	SOPHIE Servin	SAHRAOUI Badredine
DDE 974.....	PAYET Joseph	ROBIN Jean-Paul
Diren Bourgogne.....	COLOMBAIN Guy	LAURAIN Jackie
SN Strasbourg.....	STEMMELEN Jean- Paul	ANSTETT Marc
.....	DOPPLER Antoine	REMY Jean-François
.....	WAGNER Bernard	URVOIX Daniel
.....	PEQUIGNOT Claude	POTH Patrick
.....	SCHELL Gérard	ETIENNE Denis
.....	KLEIN Jacques	FLAMANT Michel
.....	KREMPP Raymond	IPPOLITO Albert
SN Rhône-Saône.....	VEROT Robert	BERTRAND Francis
.....	MEY Denis	DEBUY Raymond
.....	JANDOT Claude	FASTREZ Jean-françois
.....	MARTHOUD Joel		
.....	RIBARD Martial		

Mutations

BUATOIS Patrice	DIR CO (Limoges)	DIREN LIMOUSIN
TOSSEM Mickael	DDE 37 (RBA)	DDE 37 VN/PM
CORDIER Arnaud	Détachement entrant	<i>EN ATTENTE</i>
BOURDEAU Patrick	Détachement entrant	SN SEINE Bougival
LIOUVILLE David NICE Patrick <i>A REVOIR AVEC LA DIREN MP</i>	SN SEINE DDE MAYENNE	DIREN MIDI PYRENEE DIREN MIDI PYRENEE

Bonifications du service actif

Une revendication portée par la CFDT serait-elle en voie d'obtenir satisfaction ?

Le 15 octobre dernier le ministre du MEEDDAT a écrit au ministre du budget pour lui demander que les agents et chefs d'équipe d'exploitation bénéficient d'une bonification d'ancienneté de 1/5^{ème} des années de service actif dans la limite de 5 ans et à condition d'avoir accompli au moins 15 ans de service actif.

Une note élaborée en concertation avec les organisations syndicales accompagne son courrier.

Cette note argumente cette demande (pénibilité, dangerosité, espérance de vie moindre/durée de retraite réduite, équité avec d'autres fonctionnaires...) et propose une modification du code des pensions des personnels de l'État, au bénéfice des agents et chefs d'équipe d'exploitation.

Une intervention CFDT pertinente et efficace !

La CFDT s'est aperçue que cette modification, telle qu'elle était rédigée, excluait les agents et chefs d'équipe qui accédaient à la catégorie « B » par concours ou promotion. La CFDT a donc écrit au Directeur des Ressources Humaines qui lui a donné raison et modifié la rédaction initiale afin que le passage en « B » ne prive pas de la bonification.

Cela a quelques peu ralenti la procédure, mais en valait la peine !

Pour autant, il faut attendre la réponse du ministre du budget, et là ce n'est pas gagner ! une mobilisation en perspective ?

A suivre....

ISH (indemnité de sujétion horaire)

Le protocole 2007 du régime indemnitaire DIR (Direction Interdépartementale des Routes) prévoit la revalorisation de l'ISH pour ce qui concerne le taux d'une heure de nuit comme suit :

- de 30% à 50% au 1^{er} janvier 2008
- de 50% à 70% au 1^{er} janvier 2009

Les textes d'application de ces mesures sont dans le circuit de la signature. Il y aura un effet rétro-actif.

La revalorisation d'autres taux (WE...) annoncée par l'administration en juillet dernier, n'est pas concernée.

Elle reste, pour l'instant, au stade de projet.



FILIÈRE EXPLOITATION

Les SALAIRES au 01 Octobre 2008 (Document USE-CFDT)



TRAITEMENT					TRAITEMENT					TRAITEMENT				
Échelons	Durée moyen	IM	Brut	"à payer" *	Échelons	Durée moyen	IM	Brut	"à payer" *	Échelons	Durée moyen	IM	Brut	"à payer" *
Echelle 3	1° 1a	290	1 325,50	1 118,59	B-Type	1° 1a	297	1 357,50	1 145,59	C.I.I.	1° 1a	308	1 407,75	1 188,00
A.E.T.P.E	2° 2a	291	1 330,08	1 122,46	1er niveau	2° 1,5a	303	1 384,92	1 168,73	1er niveau	2° 1,5a	318	1 453,42	1 213,15
	3° 2a	292	1 334,58	1 126,25	Technique	3° 1,5a	319	1 458,00	1 216,97	Technicien	3° 1,5a	325	1 485,42	1 239,86
	4° 2a	295	1 348,33	1 137,86	Contrôleur	4° 1,5a	325	1 485,42	1 239,86	Supérieur	4° 1,5a	336	1 535,75	1 281,87
	5° 3a	300	1 371,17	1 157,13	des T.P.E.	5° 1,5a	339	1 549,42	1 293,27		5° 1,5a	350	1 599,75	1 335,29
	6° 3a	305	1 394,00	1 176,40		6° 2a	352	1 608,83	1 342,87		6° 2a	360	1 645,42	1 373,40
	7° 3a	312	1 426,00	1 203,40		7° 3a	362	1 654,58	1 381,06		7° 3a	369	1 686,58	1 407,77
	8° 4a	319	1 458,00	1 216,97		8° 3a	370	1 691,17	1 411,59		8° 3a	381	1 741,42	1 453,53
	9° 4a	326	1 490,00	1 243,68		9° 3a	384	1 755,08	1 464,94		9° 3a	395	1 805,42	1 506,95
	10° 4a	338	1 544,83	1 289,45		10° 3a	395	1 805,42	1 506,95		10° 3a	412	1 883,08	1 571,78
	11°	355	1 622,58	1 354,35		11° 3a	418	1 910,50	1 594,67		11° 3a	428	1 956,25	1 632,85
						12° 4a	439	2 006,50	1 674,80		12° 4a	449	2 052,17	1 712,91
						13°	463	2 116,17	1 766,33		13°	473	2 161,92	1 804,52
Echelle 4	1° 1a	291	1 330,08	1 122,46	B-Type	1° 2a	334	1 526,58	1 274,22	2° niveau	1° 2a	357	1 631,75	1 362,00
A.E.S.T.P.E	2° 2a	292	1 334,58	1 126,25	Technique	2° 2,5a	356	1 627,17	1 358,17	Technicien	2° 2,5a	371	1 695,67	1 415,35
	3° 2a	295	1 348,33	1 137,86	2° niveau	3° 2,5a	379	1 732,25	1 445,88	Supérieur	3° 2,5a	388	1 773,42	1 480,24
	4° 2a	300	1 371,17	1 157,13	C.P.T.P.E	4° 3a	399	1 823,67	1 522,19	Principal	4° 3a	411	1 878,50	1 567,96
	5° 3a	308	1 407,75	1 188,00		5° 3a	420	1 919,67	1 602,32		5° 3a	430	1 965,33	1 640,43
	6° 3a	316	1 444,33	1 205,56		6° 4a	443	2 024,75	1 690,03		6° 4a	454	2 075,08	1 732,04
	7° 3a	325	1 485,42	1 239,86		7° 4a	465	2 125,33	1 773,98		7° 4a	475	2 171,08	1 812,17
	8° 4a	335	1 531,17	1 278,04		8°	489	2 235,00	1 865,52		8°	500	2 285,33	1 907,53
	9° 4a	345	1 576,83	1 316,16	B-Type	1° 1a	358	1 636,25	1 365,75	3° niveau	1° 1a	375	1 714,00	1 430,65
	10° 4a	356	1 627,17	1 358,17	Technique	2° 2a	387	1 768,83	1 476,42	Technicien	2° 2a	396	1 810,00	1 510,78
	11°	369	1 686,58	1 407,77	3° niveau	3° 2a	400	1 828,25	1 526,01	Supérieur	3° 2a	415	1 896,83	1 583,26
Echelle 5	1° 1a	292	1 334,58	1 126,25	Contrôleur	4° 3a	421	1 924,25	1 606,14	En Chef	4° 3a	435	1 988,25	1 659,56
C.E.E.T.P.E	2° 2a	294	1 343,75	1 133,99	Divisionnaire	5° 3a	445	2 033,92	1 697,68		5° 3a	456	2 084,17	1 739,62
	3° 2a	298	1 362,08	1 149,46		6° 3a	467	2 134,50	1 781,64		6° 3a	479	2 189,33	1 827,40
	4° 2a	308	1 407,75	1 188,00		7° 4a	491	2 244,17	1 873,17		7° 4a	503	2 299,00	1 918,94
	5° 3a	318	1 453,42	1 213,15		8°	514	2 349,33	1 960,95		8°	534	2 440,75	2 037,26
	6° 3a	328	1 499,17	1 251,33						4° niveau	1° 1,5a	487	2 225,92	1 857,94
	7° 3a	338	1 544,83	1 289,45						Emploi	2° 2a	502	2 294,42	1 915,12
	8° 4a	350	1 599,75	1 335,29						Chef de	3° 2,5a	512	2 340,17	1 953,30
	9° 4a	362	1 654,58	1 381,06						Subdivision	4° 3a	529	2 417,83	2 018,13
	10° 4a	379	1 732,25	1 445,88						(dont NBI 20pts)	5°	554	2 532,08	2 113,49
	11°	392	1 791,67	1 495,48						Cat. A	1° 1a	349	1 595,17	1 331,46
Echelle 6	1° 2,5a	325	1 485,42	1 239,86						Technique	2° 1,5a	380	1 736,83	1 449,71
C.E.E.P.T.P.E	2° 2,5a	336	1 535,75	1 281,87						Ingénieur	3° 2a	401	1 832,83	1 529,84
	3° 3a	347	1 586,00	1 323,81						des	4° 2a	425	1 942,50	1 621,38
	4° 3a	360	1 645,42	1 373,40						T.P.E.	5° 3a	459	2 097,92	1 751,10
	5° 4a	377	1 723,08	1 438,23							6° 3a	496	2 267,00	1 892,23
	6° 4a	394	1 800,83	1 503,13							7° 3a	521	2 381,25	1 987,59
	7°	416	1 901,42	1 587,08							8° 4a	557	2 545,83	2 124,97
	EX	430	1 965,33	1 640,43							9° 4a	589	2 692,08	2 247,04
											10° 4a	619	2 829,25	2 361,53
											11°	658	3 007,50	2 510,32



Point mensuel au 01 octobre 2008 :

Point brut = 4,57 € Point net = voir ** 3,81 €

* Le "à payer" correspond à un salaire indiciaire prenant en compte la retenue Pension (7,85%) ainsi que les CSG (7,5) & CRDS (0,5) appliqués sur 97% du salaire brut, ainsi que du 1% solidarité. Ne sont pas compris les primes (IR, PSR, IAT, NBI, ISS, ...)

** Le point net multiplié par l'indice (IM) vous permet de calculer le "NET à payer"

Document USE-CFDT

Bulletin d'adhésion à la CFDT

Nom/Prénom :

Grade :

Service :

- Adhère à la CFDT à compter du :
- Souhaite un contact CFDT

Signature

à retourner auprès

d'un militant CFDT ou à MEEDDAT - permanence CFDT- 30 passage de l'Arche - 92055 LA DEFENSE CEDEX

besoin d'être vraiment informé ?
adhérez à la CFDT !